CONDITIONS DE DELIVRANCE DU DIPLOME

Pour les candidats ayant suivi les UE, le **Titre RNCP I Psychologue du travail** leur sera délivré s'ils remplissent l'ensemble des conditions ci-dessous :
- avoir au minimum 10/20 à l'examen probatoire (coefficient 1). L'expérience professionnelle UA210Q 36 crédits ECTS doit être **validée impérativement avant de pouvoir postuler à l'examen probatoire** : 2 ans dans la branche psychologie du travail.
- avoir au minimum 10/20 aux séminaires de préparation (coefficient 1)
- avoir au minimum 12/20 au mémoire de fin d'études et être âgé d'au moins 24 ans (coefficient 3). Le mémoire a pour objet l'élaboration théorico-clinique d'une pratique d'intervention. En ce sens, il n'est ni un rapport d'intervention ni un mémoire théorique : il s'agit bien d'un mémoire de praticien qui rend compte du développement d'une activité réflexive sur et à l'occasion d'une pratique, s'inscrivant dans un processus de professionnalisation de psychologue du travail. Le mémoire comporte nécessairement une double analyse du travail : celui des professionnels auprès de qui et avec qui l'intervention a été réalisée et celui du psychologue du travail en formation. L'analyse du travail des professionnels est centrée sur une problématique rencontrée et dégagée sur le terrain, lors de l'intervention. L'analyse du travail du psychologue du travail est centrée sur des questions de métier rencontrées lors de l'expérience de terrain. Elle porte sur la réflexion concernant le métier à construire et faire vivre.
- avoir une moyenne générale de 14/20 au minimum des 3 notes affectées de leur coefficient.

CLAUSE DE RESILIATION

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu (événement imprévisible, insurmontable et étranger à la personne qui n'exécute pas ses obligations), le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat. Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Les fiches descriptives de la formation sont purement indicatives. Elles sont susceptibles d'être modifiées à tout moment et de ce fait, ne constituent pas des documents contractuels.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez-nous :

au Centre Régional du CNAM de la REUNION
18, rue Claude Chappe ZAC 2000
BP 274
97827 LE PORT CEDEX

du lundi au jeudi de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
et le vendredi de 8h15 à 12h15
Tél. : 0262.42.28.37 / Fax : 0262.55.68.27

au Centre d'Enseignement de Saint-Louis
18, rue Marius et Ary Leblond

97450 SAINT-LOUIS

Tél. : 0262.55.90.69 / Fax : 0262.55.90.46

courriel : info@cnam-reunion.net
Internet : www.cnam.fr/la-reunion/

TITRE PROFESSIONNEL I

PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL

Code : CPN08

2009 - 2010

VALIDATION

Psychologue du travail
Titre de niveau I avec **180 crédits ECTS**
Enregistré au Registre National de la Certification Professionnelle (RNCP) : arrêté du 2 octobre 2006 publié au Journal Officiel du 24 octobre 2006

OBJECTIFS

- Préparer aux différentes activités assurées par le psychologue dans le cadre de la gestion de l'emploi ;
- Se familiariser avec les confrontations scientifiques : psychologie cognitive, psychologie subjective ;
- Analyser le rapport entre travail et santé mentale ;
- Acquérir une méthodologie de lecture approfondie de textes en psychologie ;
- Apprendre à utiliser différents types de tests.

PUBLIC

Salariés en activité ou en congé individuel de formation, demandeurs d'emploi.

CONDITIONS D'ACCES

Accès en 1ère année :
- Etre titulaire du DPC du CNAM de Psychologie du travail ou d'un BAC + 2 tertiaire ;
- Validation des acquis

Si BAC+2 hors Psychologie du travail, valider obligatoirement les UE suivantes :			
PST002	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE ÉLÉMENTS DE PSYCHOLOGIE COGNITIVE CLINIQUE ET SOCIALE	6 ECTS	Semestre 2
PST003	PSYCHOLOGIE ET ORGANISATIONS	6 ECTS	Semestre 2
PST004	PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE ÉLÉMENTS DE PSYCHOLOGIE GÉNÉTIQUE	6 ECTS	Semestre 1
Si BAC+2 littéraire, philosophique, juridique, artistique, valider **en plus** l'UE :			
PST001	STATISTIQUE DESCRIPTIVE ET STATISTIQUE INFÉRENTIELLE	4 ECTS	Semestre 1

Accès à l'examen probatoire (à partir de la rentrée 2009-2010 uniquement) :
- Avoir acquis les UE de deuxième année ;
- Validation des acquis. Les candidats qui font une demande de VAE devront impérativement justifier leurs compétences attendues dans le cadre des UE PST109, PST110, PST113 et PST114.

L'expérience professionnelle UA210Q 36 crédits ECTS (2 ans dans la branche psychologie du travail) est à valider impérativement pour se présenter à l'examen probatoire.

CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

CENTRE RÉGIONAL DU CNAM DE LA REUNION
DERNIÈRE MISE À JOUR : 22 SEPTEMBRE 2009

avec le soutien financier de l'Europe
et du Conseil Régional de la Réunion

 CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS

FORMATION

Chaque UE demande entre 6 et 8 heures de travail par semaine.

UE	Intitulés	ECTS
1ère année : octobre 2009 à février 2010		
PST106	CLINIQUE DE L'ACTIVITE ET PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL **(PREREQUIS : PST002, PST004)**	6
FPG001	INITIATION AU MANAGEMENT ET GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	4
CCE105	PRATIQUES ÉCRITES ET ORALES DE LA COMMUNICATION PROFESSIONNELLE	4
DRS101	DROIT DU TRAVAIL RELATIONS INDIVIDUELLES	6
PST109	ÉLABORATION DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : INSTRUCTION AU SOSIE	6
PST111 [1]	TEXTES ET THEORIES EN PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL 1 **(PREREQUIS : PST105, PST106, PSY206)**	6
1ère année : mars 2010 à juillet 2010		
PST105	LE PSYCHOLOGUE, LE TRAVAIL ET L'EMPLOI **(PREREQUIS : PST002, PST004)**	6
AST106	SOCIOLOGIE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI **(PREREQUIS : AST001)**	6
PSY206	PSYCHODYNAMIQUE ET PSYCHOPATHOLOGIE DU TRAVAIL **(PREREQUIS : PST002, PST004, PST105, PST106)**	6
PST108	LANGAGE, ACTIVITE, DEVELOPPEMENT **(PREREQUIS : PST002, PST004, PST003, PST105, PST106)**	6
PST110	ÉLABORATION ET FORMALISATION DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE II **(PREREQUIS : PST105, PST106, PSY206)**	6
PST112 [1]	TEXTES ET THEORIES EN PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL 2 **(PREREQUIS : PST105, PST106, PSY206)**	6
2ème année : octobre 2009 à février 2010		
PST113 [2]	PRATIQUES DE TERRAIN EN PSYCHOLOGIE I **(PREREQUIS : toutes les UE de la 1ère année)**	6
PST115	LES MÉTHODES PSYCHOMÉTRIQUES **(PREREQUIS : toutes les UE de la 1ère année)**	6
2ème année : mars 2010 à juillet 2010		
PST114 [2]	PRATIQUES DE TERRAIN EN PSYCHOLOGIE II **(PREREQUIS : toutes les UE de la 1ère année)**	6
UA210Q	RAPPORT DE STAGE / RAPPORT D'ACTIVITE voir *conditions de délivrance du diplôme*	36
3ème année : février 2010		
UA2101 [3]	PREPARATION A L'EXAMEN PROBATOIRE + SOUTENANCE	12
3ème année : mars 2010 à juin 2010		
PST219	SEMINAIRES DE PREPARATION AU DIPLOME DE PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL	12
3ème année : novembre 2010 et mars 2011		
UA210R [4]	MEMOIRE voir *conditions de délivrance du diplôme*	36

[1] Une seule épreuve globale pour les UE PST111 et PST112 qui compte pour 12 crédits ECTS.

[2] Une seule épreuve globale pour les UE PST113 et PST114 qui compte pour 12 crédits ECTS.

[3] L'examen probatoire est un exposé oral d'une durée de 30 minutes environ dont 15 minutes pour présenter le travail (environ 10 pages). A l'issue de l'exposé oral, le jury se trouve en mesure de donner au candidat l'autorisation de s'engager dans le travail de recherche et d'élaboration de son mémoire ou, au contraire, de la lui refuser. Il pourra aussi orienter et conseiller le candidat dans la poursuite de ses études et de lui prescrire, s'il y a lieu, des compléments d'études.

Le candidat a le droit de se présenter 3 fois au maximum.

[4] ***Pour être autorisé à préparer le mémoire, le candidat doit être âgé d'au moins 24 ans.***

DEROULEMENT DE LA FORMATION

1er semestre ***(Date limite d'inscription : 30 octobre 2009)***

- Début de la formation : 28 septembre 2009
- Arrêt des cours : 18 décembre 2009
- Reprise des cours : 11 janvier 2010 / Fin des cours : 12 février 2010
- 1ère session d'examen pour les UE du 1er semestre : du 22 au 26 février 2010

2nd semestre ***(Date limite d'inscription : 31 mars 2010)***

- Début de la formation : 1er mars 2010 / Fin des cours : 25 juin 2010
- 1ère session d'examen pour les UE du 2nd semestre : du 5 au 9 juillet 2010

- 2ème session d'examen pour toutes les UE : du 30 août au 10 septembre 2010

DEBOUCHES

Psychologue du travail

RESPONSABLES

- Amand BENARD, Directeur du Centre Régional CNAM
- Guy RAPANOEL, Directeur des Etudes
- N'Gor SAAR, Psychologue

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION

Frais de dossier	18 € pour toute la durée de la formation
Droit individuel de base	100 € valable pour une année universitaire
Droit d'accès aux UE + Examen probatoire + Mémoire	

	Tarification
REUNION - demandeurs d'emploi - individuels payants - salariés pris en charge	 5 € / ECTS 55 € / ECTS 125 € / ECTS
FOD (hors probatoire et mémoire)	200 € / UE

Suivi pédagogique et administratif du rapport (UA210Q)	152 €

Des conseillers sont à votre disposition sur rendez-vous pour le financement de votre formation et la validation de vos acquis.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Pièces à fournir pour l'inscription :
- Formulaire de dossier d'inscription (à remplir en ligne sur www.cnam.fr/la-reunion/ , à imprimer et rapporter au Centre Régional du CNAM de la REUNION au Port, accompagné des pièces ci-après)
- un CV + une lettre de motivation + photocopie des diplômes obtenus
- l'attestation d'emploi (formulaire téléchargeable sur le site) et /ou bulletin de salaire ou attestation d'ANPE de moins de 15 jours
- un justificatif de la couverture sociale + photocopie de la carte d'identité
- 2 photographies d'identité récentes portant, au dos, votre nom et la formation
- une photocopie des attestations de réussite à des UE obtenues dans d'autres centres régionaux et/ou du diplôme le plus élevé
- le titre de paiement pour la participation aux frais de formation à l'ordre de l'ARCNAM ou attestation de prise en charge par l'employeur (Si cette attestation n'est pas signée par l'employeur, des chèques de caution d'un montant équivalent au tarif payé par un auditeur inscrit à titre individuel seront obligatoirement établis à l'ordre de l'ARCNAM)

Pièces à fournir pour les auditeurs qui ont obtenu au moins 4 UE :
- le dossier de demande d'examen anticipé de l'expérience professionnelle (disponible auprès du Centre Régional du CNAM de la REUNION)

Nous vous informons que tout dossier incomplet (pièce manquante ou rubrique non renseignée) ne sera pas accepté.